



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 18 février 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 235 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 26 Procurations : 3 Membres excusés : / Votants : 29 Pour : 29

Date convocation : 12/02/2021

Compte rendu affiché le : 24/02/2021

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Ana ROLDAN à Philippe RIGAL, Olivier CHAPRON à Malika BENSOUICI, Emeline ROLLAND à Vicky VALLIER.

Excusés : /

Secrétaire : Magali GRANDSIMON

N° DEL/2021-007

OBJET :

FINANCES

**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2021**

REÇU LE :

25 FEV. 2021

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

Vu à la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre),

Vu l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022,

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant la nécessité de procéder à un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et qu'il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif,

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021, joint à la présente délibération, présente les grandes orientations de la loi de finances 2021, son impact sur le budget prévisionnel 2021 de la Ville de SEYSSES, expose la mise en œuvre, en 2021, des politiques municipales et annonce également l'évolution des dépenses et des effectifs.

Considérant que la commission des Finances s'est réunie le 11 février dernier afin d'examiner les différentes orientations budgétaires 2021,

	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 25 FEV. 2021</p> <p>Affiché le : 25 FEV. 2021</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 24 février 2021.</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> 

REÇU LE :
25 FEV. 2021
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET